

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES ELABORES CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS

#### **La Société ENNAKL AUTOMOBILES**

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires consolidés arrêtés au 30 Juin 2021, élaborés conformément au référentiel IFRS. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes : Mr Mohamed Lassaad BORJI (Les commissaires au comptes associés **MTBF-PWC**) et Mr Salah MEZIOU (**Expert Partners**).

**Groupe ENNAKL Automobiles**  
**Etat de la situation financière consolidée intermédiaire**  
**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

<u>Actifs</u>	<u>Notes</u>	<u>30 juin 2021</u>	<u>31 décembre 2020</u>
Immobilisations incorporelles	A1	1 073 321	836 164
Immobilisations corporelles	A1	65 821 313	65 258 294
Immeubles de placement	A2	7 078 366	7 084 934
Droits d'utilisation	A1	933 195	1 043 472
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	56 635 538	61 990 496
Actifs financiers au coût amorti	A4	3 376 545	2 821 813
Actifs d'impôt différé	P4	4 937 337	4 358 771
<b>Actifs non courants</b>		<b>139 855 615</b>	<b>143 393 944</b>
Stocks	A5	101 484 372	83 376 923
Créances clients	A6	129 332 219	95 705 268
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A4	450 724	807 489
Autres actifs courants	A7	7 847 869	6 261 460
Liquidités et équivalents de liquidités	A8	16 056 376	36 654 124
<b>Actifs courants</b>		<b>255 171 560</b>	<b>222 805 264</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>395 027 175</b>	<b>366 199 208</b>

**Groupe ENNAKL Automobiles**  
**Etat de la situation financière consolidée intermédiaire**  
**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	<i>Notes</i>	<i>30 juin 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
<b><u>Capitaux propres</u></b>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées		113 452 996	119 158 002
Résultat consolidé		17 031 093	14 083 691
<b>Total des capitaux propres consolidés</b>	<b>C1</b>	<b>160 484 089</b>	<b>163 241 693</b>
Part des minoritaires dans les capitaux		1 631	1 654
Part des minoritaires dans le résultat		66	228
<b>Total des intérêts minoritaires</b>	<b>C1</b>	<b>1 697</b>	<b>1 882</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>160 485 786</b>	<b>163 243 575</b>
<b><u>Passifs</u></b>			
Emprunts	P1	7 496 249	10 714 855
Obligations locatives	P1	1 040 904	1 124 426
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	792 268	703 978
Provision pour risques et charges	P3	12 977 864	12 939 454
Passifs d'impôt différé	P4	-	-
<b>Passifs non courants</b>		<b>22 307 285</b>	<b>25 482 713</b>
Dettes fournisseurs	P5	174 999 534	148 235 679
Passif d'impôt courant	P4	5 534 305	3 958 676
Autres passifs courants	P6	6 134 570	7 030 121
Emprunts et dettes financières	P1	21 340 899	16 824 426
Provision pour indemnité de départ à la retraite (CT)	P2	18 333	56 045
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	4 206 463	1 367 973
<b>Passifs courants</b>		<b>212 234 104</b>	<b>177 472 920</b>
<b>Total passifs</b>		<b>234 541 389</b>	<b>202 955 633</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>395 027 175</b>	<b>366 199 208</b>

**Groupe ENNAKL Automobiles**  
**Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global consolidé**  
**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	<i>Notes</i>	<i>30-juin-21</i>	<i>30-juin-20</i>
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	298 564 938	158 739 296
Coûts des ventes	R-2	(246 786 309)	(129 886 523)
<b>Marge brute</b>		<b>51 778 629</b>	<b>28 852 773</b>
Frais de commercialisation et de distribution	R-3	(8 899 566)	(4 281 272)
Charges administratives	R-4	(15 956 037)	(13 054 044)
Autres produits	R-5	409 830	922 731
Autres charges	R-6	(2 066 005)	(589 837)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>25 266 851</b>	<b>11 850 351</b>
Produits financiers	R-7	5 086 494	855 370
Charges financières	R-8	(4 045 099)	(2 836 785)
<b>Résultat financier net</b>		<b>1 041 395</b>	<b>(1 981 415)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>26 308 246</b>	<b>9 868 936</b>
Charge d'impôt sur le résultat	P-4	(9 277 087)	(4 397 940)
<b>Résultat après impôt des activités poursuivies</b>		<b>17 031 159</b>	<b>5 470 996</b>
<b>Résultat net de la période</b>		<b>17 031 159</b>	<b>5 470 996</b>
<b>Résultat consolidé de la période</b>		<b>17 031 093</b>	<b>5 470 906</b>
<b>Part des minoritaires dans le résultat de la période</b>		<b>66</b>	<b>90</b>
<i>Résultat consolidé de base par action</i>		<i>0,568</i>	<i>0,182</i>
<i>Résultat consolidé dilué par action</i>		<i>0,568</i>	<i>0,182</i>
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des AERG	C-1	(354 958)	(10 297 499)
Ecart actuariel (OCI)	P-2	(3 362)	94 213
Impôts sur les AERG	P-4	178 762	598 770
<b>Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt</b>		<b>(179 558)</b>	<b>(9 604 516)</b>
<b>Autres éléments du résultat global de la période consolidé, nets d'impôt</b>		<b>(179 558)</b>	<b>(9 604 515)</b>
<b>Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt</b>		<b>-</b>	<b>(1)</b>
<b>Résultat global de la période</b>		<b>16 851 601</b>	<b>(4 133 520)</b>
<b>Résultat global de la période consolidé</b>		<b>16 851 535</b>	<b>(4 133 610)</b>
<b>Part des minoritaires dans le résultat global de la période</b>		<b>66</b>	<b>90</b>
<i>Résultat global consolidé de base par action</i>		<i>0,562</i>	<i>(0,138)</i>
<i>Résultat global consolidé dilué par action</i>		<i>0,562</i>	<i>(0,138)</i>

**Groupe ENNAKL Automobiles**  
**Etat des flux de trésorerie consolidé**  
**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	<u>30 juin 2021</u>	<u>31 décembre 2020</u>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u></b>		
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>26 308 246</b>	<b>28 512 534</b>
<b><u>Ajustements pour :</u></b>		
Amortissements & provisions	5 804 576	13 472 552
Indemnité de départ à la retraite	47 216	78 329
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	2 838 490	(485 835)
Plus ou moins-value sur les actifs financiers par le biais des AERG	(101 673)	4 445 678
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	(33 493)	(76 870)
Variation écart de conversion	(109 142)	52 422
Charge d'impôt	(9 277 087)	(14 428 615)
Variation de l'impôt différé	(399 803)	(546 812)
Variation de l'impôt courant	1 575 629	(351 663)
<b><u>Variation du BFR :</u></b>		
Variation des stocks	(18 704 137)	(4 595 383)
Variation des créances clients	(35 411 138)	3 532 099
Variation des autres actifs courants	(3 134 866)	(195 835)
Variation des dettes fournisseurs	26 754 243	22 142 605
Variation des autres passifs courants	(895 553)	(657 209)
Variation de l'obligation locative	(83 522)	(141 778)
<b><u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</u></b>	<b>(4 822 014)</b>	<b>50 756 219</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>		
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations	(3 732 549)	(4 279 634)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	285 004	858 570
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	(197 967)	(23 622 024)
Encaissements provenant des actifs financiers	6 071 673	27 515 035
<b><u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>	<b>2 426 161</b>	<b>471 947</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>		
Libération du capital des minoritaires	-	150
Décaissements suite à la distribution de dividendes	(19 500 000)	(7 500 000)
Encaissement sur emprunt et billets à ordre	-	34 155 591
Décaissement sur emprunt et billets à ordre	(13 612 293)	(31 771 521)
Encaissement/décaissement sur crédit de gestion à court terme	14 910 398	(22 479 022)
<b><u>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>	<b>(18 201 895)</b>	<b>(27 594 802)</b>
<b>Variations de la trésorerie</b>	<b>(20 597 748)</b>	<b>23 633 364</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période</b>	<b>36 654 124</b>	<b>13 020 760</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période</b>	<b>16 056 376</b>	<b>36 654 124</b>

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES**

<b>Désignations</b>	<b>Note</b>	<b>Capital social</b>	<b>Réserves</b>	<b>Ecart de conversion</b>	<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>Total</b>
<b>31/12/2019</b>		<b>30 000 000</b>	<b>100 995 098</b>	<b>391 916</b>	<b>11 574 266</b>	<b>22 385 781</b>	<b>1 752</b>	<b>165 348 813</b>
Affectation résultat de l'exercice 2019		-	22 385 781	-	-	(22 385 781)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat global	<b>C1</b>	-	-	-	(8 743 024)	-	-	(8 743 024)
Variation de l'écart de conversion		-	-	53 966	-	-	2	53 968
Distribution de dividendes		-	(7 500 000)	-	-	-	(250)	(7 500 250)
Libération du capital des minoritaires suite à son augmentation (STLV)		-	-	-	-	-	150	150
Résultat de la période		-	-	-	-	14 083 691	228	14 083 919
Autres mouvements		-	-	-	(1)	-	-	(1)
Reclassement des réserves aux AERG		-	4 476 743	-	(4 476 743)	-	-	-
<b>31/12/2020</b>		<b>30 000 000</b>	<b>120 357 622</b>	<b>445 882</b>	<b>(1 645 502)</b>	<b>14 083 691</b>	<b>1 882</b>	<b>163 243 575</b>
Affectation du résultat consolidé de l'exercice 2020		-	14 083 691	-	-	(14 083 691)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat global de la période		-	-	-	(179 558)	-	-	(179 558)
Variation de l'écart de conversion (AF CAR)		-	-	(109 139)	-	-	-1	(109 140)
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	-	(250)	(19 500 250)
Résultat de la période		-	-	-	-	17 031 093	66	17 031 159
<b>30/06/2021</b>		<b>30 000 000</b>	<b>114 941 313</b>	<b>336 743</b>	<b>(1 825 060)</b>	<b>17 031 093</b>	<b>1 697</b>	<b>160 485 786</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### 1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

#### 1.1. Présentation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est constitué d'une société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** », et des filiales « **CAR GROS** », « **AFCAR** » et « **STLV** ».

Il s'agit d'un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2016, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale « **AF CAR** » à la constitution sise en Côte d'Ivoire. Les participations directes de la société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » et de la société « **CAR GROS** » représentent respectivement 90 % et 10 % du capital, libéré du quart à la souscription, fin septembre 2016. Les trois quarts restants ont été libérés en 2018.

En 2017, le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « **STLV** » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « **HERTZ** » avec un taux de participation de 99,988 %.

#### Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeur Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société cotée à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ainsi qu'à la bourse de Casablanca.

L'objet principal de la société ENNAKL AUTOMOBILES est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange (A travers sa filiale CAR GROS), le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La filiale **AF CAR** exerce la même activité en côte d'ivoire pour les véhicules de la marque **SEAT**. La filiale **STLV** est quant à elle spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

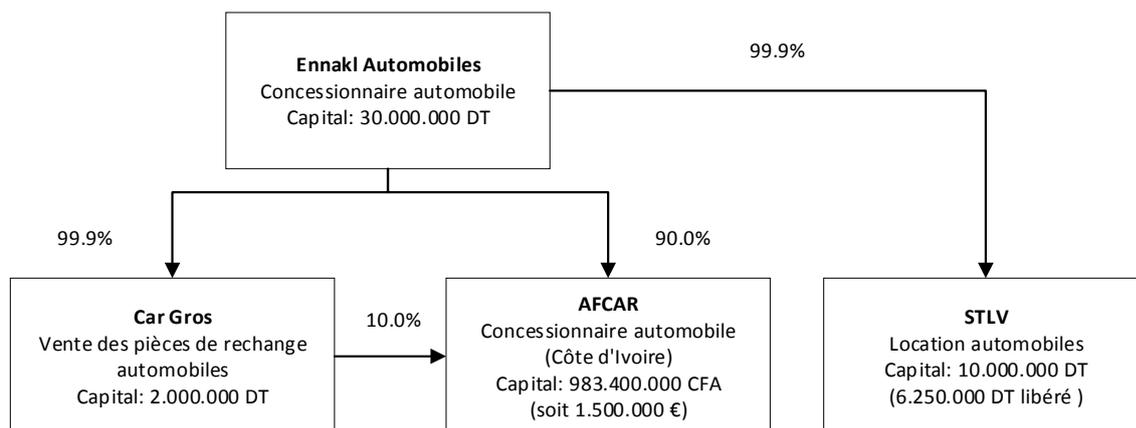
La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT et à partir de l'année 2015 SKODA.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

#### Activité du Groupe

Le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT et SKODA et des pièces de rechange desdites marques ainsi que le service après-vente.

#### Organigramme du Groupe



## 1.2. Faits marquants de l'exercice

Les faits les plus marquants au 30/06/2020 sont les suivants :

Les produits consolidés issus des contrats avec les clients du groupe a atteint au 30/06/2021 298 564 938 DT contre 158 739 296 DT au 30/06/2020, soit une hausse de 88%.

La société mère Ennakl Automobiles a réalisé des performances notables au terme du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 et retrouve sa position de leader des importateurs du secteur automobile avec 15% de part de marché.

L'augmentation des produits financiers passant de 855 370 DT au 30/06/2020 à 5 086 494 DT au 30/06/2021 est justifiée par la distribution des dividendes par les banques et les établissements financiers en 2021 au titre des exercices 2019 et 2020.

L'affaire avec la société TPA « Tout Pour Auto » a fait l'objet d'une sentence arbitrale au cours du premier semestre 2021. Le détail de la sentence est décrit au niveau de la note D relative aux litiges et affaires en cours.

## **2. Présentation des principes et méthodes comptables**

Les états financiers consolidés du Groupe sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel internationales ainsi que par les normes internationales d'information financière (« IFRS ») et les interprétations IFRIC (« International Financial Reporting Interpretation Committee »)

Le Groupe a adopté les mêmes principes comptables appliquées pour les périodes clôturées le 30 juin 2020 et le 31 décembre 2019.

Les états financiers consolidés couvrent la période intermédiaire allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021.

En préparant les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

## **2.1. Bases de mesure**

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

### **2.1.1. Nouvelles normes et amendements**

Il s'agit d'un résumé (a) des principales nouvelles normes et amendements qui entrent en vigueur pour la première fois pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (c'est-à-dire les exercices se terminant le 30 juin 2021) et (b) des principales futures normes et amendements qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ou ultérieurement.

#### **(a) Nouvelles normes et amendements adoptés par le Groupe :**

- **Amendement de la norme IFRS 16 :**

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié l'amendement à la norme IFRS 16 Contrats de location sur les allègements de loyers liés au Covid-19, suite à l'exposé-sondage « Concessions de loyers - amendement à IFRS 16 » publié le 24 avril 2020, afin de faciliter la prise en compte par les locataires des concessions de loyers liées au Covid-19, telles que les locations de vacances ou les réductions temporaires de loyer.

La modification exempte les locataires d'avoir à considérer des contrats de location individuels pour déterminer si les allègements de loyer liés à la pandémie de Covid-19 sont des modifications de contrats de location et permet aux locataires de comptabiliser ces allègements comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrats de location. Elle s'applique aux allègements de loyer liés au Covid-19 qui réduisent les paiements de location dus au plus tard le 30 juin 2021.

La norme IFRS 16 Contrats de location spécifie comment les locataires doivent comptabiliser les modifications des loyers, y compris les allègements.

Cependant, l'application de ces dispositions à un volume potentiellement important d'allègements de loyer liés au Covid-19 pourrait être difficile dans la pratique, surtout à la lumière des nombreux défis auxquels les parties prenantes sont confrontées. Cette exemption facultative donne un soulagement rapide aux locataires et leur permet de continuer à fournir des informations sur leurs contrats de location qui sont utiles pour les investisseurs. L'amendement n'affecte pas les bailleurs.

La modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2020 mais les locataires peuvent appliquer la modification immédiatement dans tous les états financiers - intermédiaires ou annuels - non encore autorisés pour publication.

#### **(b) Normes et interprétations appliquées par le Groupe au cours des périodes précédentes**

- *IFRS 16 Contrats de location*

La norme IFRS 16 a été publiée en janvier 2016. Il en résultera que la quasi-totalité des contrats de location sera comptabilisée au bilan, la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement ayant été supprimée. Selon la nouvelle norme, un actif (le droit d'utiliser l'élément loué) et un passif financier au titre des loyers sont comptabilisés. Les seules exceptions sont les baux à court terme et les baux de faible valeur. Le traitement comptable chez les bailleurs ne changera pas de manière significative.

L'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'adoption anticipée n'est permise que si l'IFRS 15 est adoptée en même temps.

L'IASB publie l'amendement final à la norme IFRS 16 sur les allègements de loyers liés au Covid-19

- *Interprétation 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux*

L'interprétation applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 explique comment reconnaître et évaluer les actifs et les passifs d'impôts différés et courants lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser. En particulier, Il discute :

- Comment déterminer l'unité de compte appropriée, et que chaque traitement fiscal incertain devrait être considéré séparément, au cas par cas, ou plutôt être regroupés, en fonction de l'approche qui prédit la meilleure résolution de l'incertitude.
- Que l'entité devrait présumer qu'une autorité fiscale examinera les traitements fiscaux incertains et aura pleine connaissance de toutes les informations connexes, c'est-à-dire le risque de détection pourrait être ignoré
- Que l'entité doive refléter l'effet de l'incertitude dans la comptabilisation de l'impôt sur le résultat lorsqu'il est improbable le traitement fiscal donné soit accepté par les autorités concernées.
- Que l'impact de l'incertitude devrait être mesuré en utilisant soit la méthode du montant le plus probable, soit la méthode de la valeur attendue, en fonction de la méthode qui prédit la meilleure résolution de l'incertitude, et
- Que les jugements et les estimations effectués doivent être réévalués chaque fois les circonstances ont changé ou il y'a de nouvelles informations qui peuvent affecter les jugements.

Cependant qu'il n'y a pas de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir, les entités sont rappelées qu'elles soient toujours tenues de fournir des informations sur les jugements et estimations établis lors de l'établissement des états financiers.

Les directives figurant dans IFRIC 23 ont été déjà tenues en compte par le groupe dans l'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés et dans l'estimation de la situation fiscale incertaine. D'où, cette interprétation n'a aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

- *Les caractéristiques du remboursement anticipé prévoyant une compensation négative – Amendements à IFRS 9 (applicable à compter du 1 janvier 2019)*

Les modifications à portée restreinte apportées au IFRS 9 Instruments financiers en décembre 2017 permettent aux entités d'évaluer certains actifs financiers remboursés par anticipation prévoyant une compensation négative au coût amorti. Ces actifs, qui comprennent certains prêts et titres de créance, devraient autrement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Afin de pouvoir bénéficier de la mesure du coût amorti, la compensation négative doit être une "indemnité raisonnable en cas de résiliation anticipée du contrat" et l'actif doit être détenu dans un modèle de business appelé "détenu pour recouvrer".

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

- *Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise - Amendements à IAS 28 (applicable à compter du 1er janvier 2019)*

Les modifications clarifient la comptabilisation des intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise, qui font en substance partie de l'investissement net dans l'entreprise associée ou la coentreprise, mais auxquels la comptabilisation à la valeur de consolidation n'est pas appliquée. Les entités doivent comptabiliser ces intérêts en vertu de la norme IFRS 9 Instruments financiers avant d'appliquer les exigences en

matière de répartition des pertes et de dépréciation de la norme IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

- *Améliorations annuelles du cycle 2015-2017 des normes IFRS (applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019)*

Les améliorations suivantes ont été finalisées en décembre 2017 :

- IFRS 3 a précisé que l'obtention du contrôle d'une entreprise commune est un regroupement d'entreprises réalisé par étapes.
- IFRS 11 a précisé que lorsqu'une entité obtient le contrôle conjoint d'une entreprise commune, elle n'a pas à réévaluer ses intérêts détenus antérieurement dans cette entreprise.
- IAS 12 a précisé que les conséquences fiscales des dividendes sur les instruments financiers classés dans les capitaux propres doivent être comptabilisées en fonction du lieu où les transactions ou événements passés qui ont généré un bénéfice distribuable ont été comptabilisés.
- IAS 23 précisait que, si un emprunt contracté reste dû une fois que l'actif connexe est prêt pour son utilisation ou sa vente prévue, il devient partie intégrante des emprunts généraux.

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

- *Amendement de la norme IAS 19 (applicable à compter du 1 janvier 2019)*

Les modifications apportées à IAS 19 clarifient la comptabilisation des modifications, des réductions et des règlements relatifs aux régimes à prestations définies. Ils confirment que les entités doivent :

- Calculer le coût du service actuel et les intérêts nets pour le reste de la période de reporting après une modification, une réduction ou un règlement du plan en utilisant les hypothèses mises à jour à partir de la date du changement
- Toute réduction d'un excédent doit être immédiatement comptabilisée en résultat, soit dans le coût des services passés, soit en tant que gain ou perte de règlement. En d'autres termes, une réduction d'un excédent doit être comptabilisée en résultat même si cet excédent n'avait pas été comptabilisé auparavant en raison de l'impact du plafond de l'actif.
- Comptabiliser séparément toute variation du plafond de l'actif dans les autres éléments du résultat global.

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

- *IFRS 9 Instruments financiers et modifications connexes à diverses autres normes*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version finale de l'IFRS 9 Instruments financiers qui reflète toutes les phases du projet d'instruments financiers et remplace l'IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation et toutes les versions antérieures de l'IFRS 9. La norme introduit de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation, de dépréciation et de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Une application rétrospective est requise, mais l'information comparative n'est pas obligatoire.

L'application anticipée des versions antérieures de l'IFRS 9 (2009, 2010 et 2013) est autorisée si la date de la première application est antérieure au 1er février 2015. Après le 1er février 2015, les nouvelles règles devront être adoptées dans leur intégralité.

L'adoption de l'IFRS 9 a eu une incidence sur le classement des actifs financiers du groupe. Toutefois, il n'y a pas eu d'incidence significative sur les règles de mesure des instruments financiers.

L'impact de la norme IFRS sur les règles de classification des instruments financiers se résume comme suit :

- Les actifs financiers constitués par les créances clients, les débiteurs divers et les liquidités et équivalents de liquidité qui étaient classés parmi les catégories de prêts et avances sous IAS 39 ont été reclassés parmi la catégorie Actifs financiers au coût amorti sans impact sur les règles d'évaluation.
- Les prêts au personnel et les prêts obligataires qui étaient classés parmi la catégorie d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sous IAS 39 ont été reclassés parmi la catégorie Actifs financiers au coût amorti sans impact sur les règles d'évaluation
- Les placements qui étaient classés parmi la catégorie d'actifs financiers disponibles à la vente sous IAS 39 ont été reclassés parmi la catégorie Actifs financiers à la Juste Valeur en contrepartie des Autres Eléments du Résultat Global « AERG » sans impact sur les règles d'évaluation.

- *IFRS 15 Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients et amendements connexes à diverses autres normes*

L'IFRS 15, publiée en mai 2014, établit un nouveau modèle en cinq étapes qui s'appliquera aux produits tirés des contrats avec les clients. Selon IFRS 15, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à un montant qui reflète la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange du transfert de biens ou de services à un client.

Les principes de l'IFRS 15 fournissent une approche plus structurée de l'évaluation et de la comptabilisation des produits. La nouvelle norme sur les produits s'applique à toutes les entités et remplacera toutes les exigences actuelles en matière de constatation des produits en vertu des IFRS. Une application rétrospective ou prospective complète est requise pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2018, l'adoption anticipée étant autorisée.

La norme IFRS 15 a eu un impact limité sur les états financiers du groupe. Les travaux en cours relatifs aux ordres de réparation qui étaient présentés parmi les stocks ont été reclassés en revenus en application de la nouvelle norme IFRS 15. Le revenu en découlant est mesuré selon le degré d'avancement à la clôture de l'exercice.

- *Classification et mesure des transactions dont le paiement est basé sur des actions – des modifications au niveau de l'IFRS 2 :*

Les modifications apportées à l'IFRS 2 en juin 2016 clarifient la base d'évaluation des paiements fondés sur des actions réglées en trésorerie et la comptabilisation des modifications qui font passer une attribution d'un règlement en trésorerie à un règlement en instruments de capitaux propres.

Elles introduisent également une exception aux principes de classement en IFRS 2.

En effet, lorsqu'un employeur est obligé de retenir un montant correspondant à l'obligation fiscale d'un employé à un paiement fondé sur des actions et de le payer à l'administration fiscale, la totalité de l'attribution sera traitée comme si elle avait été réglée en instruments de capitaux propres à condition qu'elle ait été réglée en actions sans la fonctionnalité de règlement net.

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

- *Les changements annuels 2014-2016 :*

Les changements suivants sont applicables aux exercices à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- IFRS 1 : Suppression des exemptions à court terme couvrant les dispositions transitoires d'IFRS 7, IAS 19 et IFRS 10 qui ne sont plus pertinentes.
- IAS 28 : précise que le choix effectué par les sociétés de capital - risque, les fonds de placement, les unités de fiducie et les entités similaires pour évaluer les participations dans des entreprises ou des coentreprises à la juste valeur à partir du résultat net, doit être effectué séparément pour chaque entreprise associée ou coentreprise lors de la comptabilisation initiale.

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

- *Cessions d'immeubles de placement – modifications au niveau de l'IAS 40 :*

Les modifications précisent que les transferts en provenance d'un immeuble de placement ne peuvent être effectués que si un changement d'utilisation est justifié.

Un changement d'utilisation survient lorsque le bien répond ou cesse de satisfaire à la définition d'un immeuble de placement. Un simple changement d'intention n'est pas suffisant pour justifier une cession.

La liste des changements d'utilisation dans la norme a été reformulée en une liste non exhaustive d'exemples pour aider à illustrer le principe.

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

- *Interprétation 22 Opérations en devises et les contreparties anticipées :*

L'interprétation précise comment déterminer la date de transaction du taux de change à utiliser lors de la comptabilisation initiale d'un actif, d'une dépense ou d'un produit lié lorsqu'une entité paie ou reçoit une contrepartie à l'avance pour des contrats libellés en monnaie étrangère.

Pour qu'un paiement existe qu'une seule fois, la date de transaction doit être la date à laquelle l'entité comptabilise initialement l'actif ou le passif non monétaire découlant de la contrepartie anticipée.

S'il existe plusieurs paiements ou reçus pour un même article, la date de transaction doit être déterminée comme ci-dessus pour chaque paiement ou reçu.

Les entités peuvent choisir d'appliquer l'interprétation :

- Rétrospectivement pour chaque période présentée.
- De manière prospective pour les éléments initialement comptabilisés à compter du début de la période de Reporting, au cours de laquelle l'interprétation est appliquée pour la première fois.
- De manière prospective, à partir du début de la période antérieure, présentées à titre d'information comparative.

Cette nouvelle interprétation n'a aucun impact sur les états financiers consolidés du groupe.

(c) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

Certaines nouvelles normes comptables et interprétations ont été publiées, qui ne sont pas obligatoires pour les périodes de Reporting du 30 juin 2021 et n'ont pas été adoptées par anticipation par l'entité. L'évaluation de l'impact potentiel de ces nouvelles normes et interprétations par l'entité est présentée ci-après :

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application, ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet. Elle a pour objectif que les entités fournissent des informations pertinentes qui donnent une image fidèle de ces contrats. Ces informations permettent aux utilisateurs d'états financiers d'apprécier l'incidence des contrats d'assurance sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

La norme IFRS 17 doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Une application anticipée est permise.

Cette norme n'aura aucune incidence sur les états financiers consolidés du groupe.

## **2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport de fonction	12,5%
- Matériels de transport de service	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Equipements de bureaux	10% et 15 %
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers consolidés.

## **2.3. Immeubles de placement**

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment — ou partie d'un bâtiment — ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ; où
- b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

## **2.4. Instruments financiers**

Le Groupe classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers au coût amorti.
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

### **2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers**

#### *(a) Actifs financiers au coût amorti*

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que le Groupe compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnement.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. Le Groupe a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

Le Groupe considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus au Groupe dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut, le Groupe a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

**(b) les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.**

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité à une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle

qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

**(c) *les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net***

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Groupe a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux (détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. Le Groupe n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

#### **2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers**

Les passifs financiers du Groupe sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivé de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

#### **2.4.3 Reclassement des actifs financiers**

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si le Groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

#### **2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers**

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions dans lesquelles il transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

#### **2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers**

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

#### **2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers**

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette consolidé si et seulement si le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

#### **2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières**

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; Ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

### **2.5. Stocks**

Les flux d'entrée et de sortie des stocks du Groupe sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat. Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente

## **2.6. Clients et comptes rattachés**

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

## **2.7. Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

## **2.8. Avantages du personnel**

### a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

Le Groupe utilise la méthode actuarielle «Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assurera au final Le Groupe pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé «Defined Benefit Obligation » («DBO»), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par Le Groupe des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat globale sous la rubrique « Ecarts actuariels »

Le Groupe contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

#### b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures ;

### **2.9. Fournisseurs et comptes rattachés**

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

### **2.10 Emprunts**

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

### **2.11 Provisions pour risques et charges**

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers consolidés sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

## 2.12. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

### a) Impôt exigible

La société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 37% y compris la contribution sociale de solidarité de 2% à partir de l'exercice 2019 et les filiales sont assujetties à l'impôt sur les sociétés au taux de 26% y compris la contribution sociale de solidarité de 1% (exception faite de la filiale « AF CAR » assujettie au taux de 25%). L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises

Les actifs et passifs d'impôt ; obligatoire si et seulement si :

- Existence d'un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants comptabilisés ; **et**
- Intention de règlement net ou de règlement

### b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. *La comptabilisation initiale du goodwill ; Ou*
- b. *La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :*
  - i. N'est pas un regroupement d'entreprises, et
  - ii. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. *N'est pas un regroupement d'entreprises ; et*
- b. *Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).*

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les reports déficitaires où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Le Groupe comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. *Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; Ou*
- b. *Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).*

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. *Le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et*
- b. *Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale :*
  - i. *Sur la même entité imposable, Ou*
  - ii. *Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.*

## **2.13. Comptabilisation des revenus**

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par le Groupe.

## **2.14. Transactions en monnaies étrangères**

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en dinars tunisien qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

## **2.15. Contrats de location**

Lors de la conclusion d'un contrat, le Groupe évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat contient un contrat de location, le Groupe apprécie si :

- Le contrat implique l'utilisation d'un bien identifié sans un droit de substitution substantiel donné au bailleur ;
- Le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation ; et
- Le Groupe a le droit de contrôler l'utilisation de l'actif.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de loyers à la date de prise d'effet du contrat. Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût et comprend le montant initial de la dette de loyers ainsi qu'une estimation des coûts de démantèlement et de remise en état de l'actif sous-jacent, déduction faite des avantages incitatifs reçus au titre de la location.

Le droit d'utilisation est ensuite amorti linéairement. La durée d'utilité estimée des droits d'utilisation correspond habituellement à la durée prévue du contrat de location. Le droit d'utilisation peut être ajusté si la dette de loyers est réévaluée, et peut être réduit par des dépréciations, le cas échéant.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers à la prise d'effet du contrat, en utilisant le taux d'emprunt marginal dans la zone géographique où le contrat de location est détenu.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a une variation des loyers futurs résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou si le Groupe reconsidère l'exercice de ses options d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lorsque l'obligation locative est réévaluée, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée en conséquence.

Aucune option de prolongation au-delà de la période fixée au niveau des contrats de location relatifs aux boxes de la filiale S.T.L.V. n'est prévue. Ainsi, les durées de location sont limitées aux périodes fixées au niveau des contrats. En revanche, le contrat portant sur le droit d'utilisation de la construction classé en tant qu'immeuble de placement prévoit une option de renouvellement par tacite reconduction. Cette option de prolongation a été prise en compte lors de la détermination de la durée de location.

## **2.16. Principes de consolidation**

### i. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres.

Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

### ii. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

### iii. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

### iv. Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

### v. Retraitements de consolidation

La méthode de l'intégration globale implique les étapes suivantes :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.

- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

#### vi. Conversion des états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de conversion, sauf dans la mesure où l'écart de change est affecté aux participations ne donnant pas le contrôle.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession.

Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

### **2.17. Juste valeur**

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Groupe fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

<b>30/06/2021</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers en JVAERG</b>			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	49 360 952	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	7 274 485
Autres	-	-	101
<b>Actifs financiers en JVRN</b>			
Instruments de couverture	-	-	-
<b>Passifs financiers en JVRN</b>			
Instruments de couverture	-	-	4 206 463

<b>31/12/2020</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers en JVAERG</b>			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	49 834 513	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	12 155 882
Autres	-	-	101
<b>Actifs financiers en JVRN</b>			
Instruments de couverture	-	-	-
<b>Passifs financiers en JVRN</b>			
Instruments de couverture	-	-	1 367 973

Les données du niveau 3 sont relative à :

- L'évaluation de certains titres (fonds gérés SICAR) pour lesquels il n'y a pas de données de marchés disponibles. La méthode utilisée consiste en la méthode de la valeur mathématique des titres qui constitue la seule information disponible qui pourrait refléter la juste valeur de ces titres ; et
- L'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, le Groupe utilise des techniques d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

## **2.18. Estimations significatives**

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

### **a) Juste valeur des instruments financiers**

- Le Groupe dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis et des fonds gérés SICAR (portefeuille de titres de participation géré par une SICAR). Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille le Groupe a utilisé principalement des données de marché à savoir les cours boursiers ou les prix observés dans des transactions récentes portés sur ces titres ou des titres similaires.
- Afin de se couvrir contre le risque de change, le Groupe conclut des contrats à terme d'achat de devise. Le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour

l'estimation de la juste valeur des dérivés, le Groupe a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation.

#### b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie Le Groupe tient compte des facteurs suivants

- (a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.
- (b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- (c) l'obsolescence technique ou commerciale ;
- (d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience du Groupe et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

### **2.19. Information sectorielle**

La principale activité du Groupe est la vente des voitures et les services connexes. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque et par région.

Les revenus par pays se présentent ainsi :

<b>En DT</b>	<b>30 juin 21</b>	<b>30 juin 20</b>
Tunisie	298 564 938	158 619 875
Côte d'ivoire	-	119 420

### 3. Note sur la gestion des risques

#### 3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction du Groupe vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe.

Voici les principales mesures prises par la direction du Groupe pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex: Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Désignation	30 juin 21	31 Décembre 2020
Créances clients	129 332 219	95 705 268
Autres actifs courants*	4 726 068	4 040 188
Liquidités et équivalents de liquidités	16 056 376	36 654 124
Prêts au personnel	2 987 752	2 733 413
Dépôts et cautionnements	963 734	964 914
Avances au personnel	192 828	249 198
<b>Total des actifs financiers au coût amorti</b>	<b>154 258 977</b>	<b>140 347 105</b>
Actifs financiers à la JV par les AERG	56 635 538	61 990 496
Actifs financiers à la JV par le résultat net	-	-
<b>Total des actifs financiers à la JV</b>	<b>56 635 538</b>	<b>61 990 496</b>

\* Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclues.

Désignation	30-juin-21	31 Décembre 2020
Emprunts	21 340 899	27 539 043
Créditeurs et autres créditeurs divers**	181 045 257	155 169 503
<b>Total des passifs financiers au coût amorti</b>	<b>202 386 156</b>	<b>182 708 546</b>
Passifs financiers à la JV par le résultat net	4 206 463	1 367 973
<b>Total des passifs financiers à la JV</b>	<b>4 206 463</b>	<b>1 367 973</b>

\*\* Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

#### 3.1.1. Risques de marché

##### a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

### **b. Risque de prix**

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que le Groupe conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge à la société mère et limite donc l'exposition de la société mère au risque des prix.

### **c. Risque du taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt provient principalement de l'emprunt à long terme. Cet emprunt a été négocié avec un taux variable de TMM+1,85%. Cet emprunt expose l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2019, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 139 364 DT. (2018 : 87 355 DT). Les crédits leasing ont été négociés à un taux d'intérêt fixe et n'exposent pas l'entité à un risque de taux d'intérêt.

#### **3.1.2. Risques de crédit**

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients du Groupe. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière du Groupe.

Le Groupe traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, le Groupe analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

## Avoirs en banques et dépôts bancaires :

<b>Notation (*)</b>	<b>30 Juin 2021</b>	<b>31 Décembre 2020</b>
A	187	-
A2	-	83
B	8 688 658	37 223
B-	18 712	118 609
B2	-	16 893 763
Ba2	-	3 853 799
BB+	-	3 098 829
BB	1 021 261	-
CCC+	669 979	-
Non notées	2 380 822	533 195
<b>Total</b>	<b>12 779 619</b>	<b>24 535 501</b>

\* Selon les dernières données de notation disponibles.

### 3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que le Groupe dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes du Groupe.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement du Groupe, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés du Groupe à la fin de la période :

<b>30/06/2021</b>	<b>Jusqu'à 3 mois</b>	<b>Entre 3 mois et 1 an</b>	<b>Entre 1 et 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>
Emprunts *	1 759 231	5 277 693	7 720 354	997 078
Effets escomptés et non échus	14 960 118	-	-	-
Crédits leasing	117 906	220 777	16 584	-
<b>Total</b>	<b>16 837 255</b>	<b>5 498 470</b>	<b>7 736 938</b>	<b>997 078</b>

\* Echéances y compris les intérêts.

<b>31 Décembre 2020</b>	<b>Jusqu'à 3 mois</b>	<b>Entre 3 mois et 1 an</b>	<b>Entre 1 et 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>
Emprunts *	1 759 231	5 277 693	10 640 569	1 595 325
Billets à ordre	7 855 598	-	-	-
Crédits de gestion	1 500 125	1 017 456	-	-
Crédits leasing	185 892	378 399	122 149	-
<b>Total</b>	<b>11 300 846</b>	<b>6 673 548</b>	<b>10 762 718</b>	<b>1 595 325</b>

\* Echéances y compris les intérêts.

Au 30 Juin 2021, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 37 976 DT.

### 3.2. Gestion du capital

Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

Le Groupe surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020 sont les suivants :

<b>Gestion du risque de capital</b>	<b>30 juin 21</b>	<b>31 décembre 2020</b>
Emprunts	21 340 899	27 539 043
Créditeurs et autres créditeurs divers	181 045 257	155 169 503
Liquidités et équivalents de liquidités	(16 056 376)	(36 654 124)
<b>Dettes nettes</b>	<b>186 329 780</b>	<b>146 054 422</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>160 485 786</b>	<b>163 243 575</b>
<b>Total capital</b>	<b>346 815 566</b>	<b>309 297 997</b>
<b>Gearing ratio</b>	<b>54%</b>	<b>47%</b>

#### 4. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers consolidés

##### A – ACTIFS :

##### A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Construct.	Matériel informat.	Droits d'utilisat. de matériel de transport*	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisat.	Agencements et installations	Droits d'utilisation de Construct.	En cours Corporelles	En cours Incorp.	Total
<b>VALEURS BRUTES</b>																
<b>01/01/2020</b>	<b>63 024</b>	<b>20 000</b>	<b>2 821 240</b>	<b>9 648 736</b>	<b>33 645 764</b>	<b>2 116 770</b>	<b>2 106 891</b>	<b>6 543 589</b>	<b>2 208 814</b>	<b>7 213 046</b>	<b>65 886</b>	<b>19 110 557</b>	-	<b>13 127 899</b>	-	<b>98 692 216</b>
Acquisitions	-	-	53 196	-	2 861	92 303	-	1 564 212	132 555	481 416	3 918	628 911	1 266 204	516 007	690 830	5 432 414
Cessions	-	-	-	-	-	(14 571)	-	(746 083)	(1 838)	-	-	(674 002)	-	-	-	(1 436 494)
Reclassifications	-	-	-	-	11 380 068	-	-	-	-	-	-	1 438 625	-	-12 818 693	-	-
Mise en rebut	-	-	-	-	-	812	-	5 062	-	-	-	-	-	-	-	5 874
<b>31/12/2020</b>	<b>63 024</b>	<b>20 000</b>	<b>2 874 436</b>	<b>9 648 736</b>	<b>45 028 693</b>	<b>2 195 314</b>	<b>2 106 891</b>	<b>7 366 780</b>	<b>2 339 531</b>	<b>7 694 462</b>	<b>69 804</b>	<b>20 504 092</b>	<b>1 266 204</b>	<b>825 213</b>	<b>690 830</b>	<b>102 694 010</b>
<b>01/01/2021</b>	<b>63 024</b>	<b>20 000</b>	<b>2 874 436</b>	<b>9 648 736</b>	<b>45 028 693</b>	<b>2 195 314</b>	<b>2 106 891</b>	<b>7 366 780</b>	<b>2 339 531</b>	<b>7 694 462</b>	<b>69 804</b>	<b>20 504 092</b>	<b>1 266 204</b>	<b>825 213</b>	<b>690 830</b>	<b>102 694 010</b>
Acquisitions	-	-	20 590	-	-	285 540	-	887 966	20 125	2 881	-	705 062	-	1 563 717	277 441	3 763 322
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	(179 348)	-	-	-	(203 660)	-	-	-	(383 008)
Incidence de la variation des cours de change	-	-	-	-	-	(25)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(25)
<b>30/06/2021</b>	<b>63 024</b>	<b>20 000</b>	<b>2 895 026</b>	<b>9 648 736</b>	<b>45 028 693</b>	<b>2 480 829</b>	<b>2 106 891</b>	<b>8 075 398</b>	<b>2 359 656</b>	<b>7 697 343</b>	<b>69 804</b>	<b>21 005 494</b>	<b>1 266 204</b>	<b>2 388 930</b>	<b>968 271</b>	<b>106 074 299</b>

\* Il s'agit des droits d'utilisation sur les boxes de la filiale STLV dont les contrats de location ont été traités conformément à IFRS 16.

\*\* Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Construct.	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport*	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agence. et installat.	Droits d'utilisation	En cours Corporelles	En cours Incorp.	Total
<b>AMORTISSEMENTS CUMULES</b>																
<b>01/01/2020</b>	<b>(28 855)</b>	<b>(3 909)</b>	<b>(2 628 497)</b>	-	<b>(8 931 798)</b>	<b>(1 608 083)</b>	<b>(447 427)</b>	<b>(2 078 196)</b>	<b>(1 355 807)</b>	<b>(4 075 619)</b>	<b>(29 558)</b>	<b>(8 550 809)</b>	-	-	-	<b>(29 738 558)</b>
Dotation de l'exercice	(21 007)	(6 666)	(123 195)	-	(1 683 961)	(228 485)	(434 223)	(1 224 970)	(178 080)	(562 799)	(27 025)	(1 754 846)	(222 732)	-	-	(6 467 989)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprises sur cessions	-	-	-	-	-	13 165	-	459 167	386	-	-	182 079	-	-	-	6 479 797
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidence de la variation des cours de change	-	-	-	-	-	(734)	-	(2 666)	-	-	-	(930)	-	-	-	(1 330)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>31/12/2020</b>	<b>(49 863)</b>	<b>(10 575)</b>	<b>(2 751 691)</b>	-	<b>(10 615 759)</b>	<b>(1 824 137)</b>	<b>(881 650)</b>	<b>(2 846 665)</b>	<b>(1 533 501)</b>	<b>(4 638 418)</b>	<b>(56 583)</b>	<b>(10 124 506)</b>	<b>(222 732)</b>	-	-	<b>(35 556 080)</b>
<b>01/01/2021</b>																
<b>01/01/2021</b>	<b>(49 863)</b>	<b>(10 575)</b>	<b>(2 751 691)</b>	-	<b>(10 615 759)</b>	<b>(1 824 137)</b>	<b>(881 650)</b>	<b>(2 846 665)</b>	<b>(1 533 501)</b>	<b>(4 638 418)</b>	<b>(56 583)</b>	<b>(10 124 506)</b>	<b>(222 732)</b>	-	-	<b>(35 556 080)</b>
Dotation de l'exercice	(10 006)	(3 306)	(47 559)	-	(651 505)	(97 728)	(211 455)	(467 820)	(92 181)	(288 535)	(2 262)	(895 292)	(110 277)	-	-	(2 877 926)
Reprises sur cessions	-	-	-	-	-	-	-	76 492	-	-	-	99 509	-	-	-	176 001
Incidence de la variation des cours de change	-	-	-	-	-	25	-	-	-	-	-	11 510	-	-	-	11 535
<b>30/06/2021</b>	<b>(59 869)</b>	<b>(13 881)</b>	<b>(2 799 250)</b>	-	<b>(11 267 264)</b>	<b>(1 921 840)</b>	<b>(1 093 105)</b>	<b>(3 237 993)</b>	<b>(1 625 682)</b>	<b>(4 926 953)</b>	<b>(58 845)</b>	<b>(10 908 779)</b>	<b>(333 009)</b>	-	-	<b>(38 246 470)</b>
<b>VALEURS NETTES COMPTABLES</b>																
<b>31/12/2020</b>	<b>13 161</b>	<b>9 425</b>	<b>122 745</b>	<b>9 648 736</b>	<b>34 412 935</b>	<b>371 177</b>	<b>1 225 241</b>	<b>4 520 114</b>	<b>806 030</b>	<b>3 056 044</b>	<b>13 221</b>	<b>10 379 586</b>	<b>1 043 472</b>	<b>825 213</b>	<b>690 830</b>	<b>67 137 930</b>
<b>30/06/2021</b>	<b>3 155</b>	<b>6 119</b>	<b>95 776</b>	<b>9 648 736</b>	<b>33 761 429</b>	<b>558 989</b>	<b>1 013 786</b>	<b>4 837 405</b>	<b>733 974</b>	<b>2 770 390</b>	<b>10 959</b>	<b>10 096 715</b>	<b>933 195</b>	<b>2 388 930</b>	<b>968 271</b>	<b>67 827 829</b>

## A2. Immeubles de placement

Les Immeubles de placement et les droits d'utilisation s'élèvent au 30 juin 2021 7 078 366 DT contre 7 084 934 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(114 120)	(107 552)
<b>Immeubles de placement nets</b>	<b>7 078 366</b>	<b>7 084 934</b>

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2020</b>
Revenus de l'immeuble bâti	36 000	36 000	72 000
<b>Total</b>	<b>36 000</b>	<b>36 000</b>	<b>72 000</b>

Les immeubles de placement sont constitués principalement par un terrain acquis en 2018 dont la juste valeur correspond pratiquement au montant comptabilisé.

## A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 30 juin 2021 à 56 635 538 DT contre 61 990 496 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Amen Bank	45 173 886	45 594 108
Fonds gérés SICAR	7 274 485	12 155 882
ATL	4 187 066	4 240 405
Autres	101	101
<b>Total</b>	<b>56 635 538</b>	<b>61 990 496</b>

## A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti à long terme s'élèvent au 30 juin 2021 à 3 376 545 DT contre 2 821 813 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Prêts au personnel (LT)	2 680 334	2 125 601
Dépôt et cautionnements	963 734	964 913
<b>Total</b>	<b>3 644 068</b>	<b>3 090 514</b>
Provisions sur dépôts et cautionnements	(267 523)	(268 701)
<b>Total</b>	<b>3 376 545</b>	<b>2 821 813</b>

Les mouvements de la provision sur dépôts et cautionnements se détaillaient comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Début de période</b>	<b>268 701</b>	<b>7 446</b>
Provision constituée au cours de la période	-	269 733
Reprise sur provision	(1 178)	(8 478)
<b>Fin de période</b>	<b>267 523</b>	<b>268 701</b>

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 30 juin 2021 à 450 724 DT contre 807 489 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Avances au personnel	192 828	249 198
Prêts au personnel (CT)	307 417	607 812
<b>Sous-total</b>	<b>500 245</b>	<b>857 010</b>
Provisions sur les prêts au personnel	(49 521)	(49 521)
<b>Total</b>	<b>450 724</b>	<b>807 489</b>

Les actifs financiers au coût amorti comprennent les éléments suivants :

<b>Au 31/12/2020</b>	<b>Courant</b>	<b>Non-courant</b>	<b>Total</b>
Prêts au personnel	607 812	2 125 601	2 733 413
Avances au personnel	249 198	-	249 198
Dépôt et cautionnements	-	964 913	964 913
<b>Sous total</b>	<b>857 010</b>	<b>3 090 514</b>	<b>3 947 524</b>
Provisions	(49 521)	(268 701)	(318 222)
<b>Total</b>	<b>807 489</b>	<b>2 821 813</b>	<b>3 629 302</b>

<b>Au 30/06/2021</b>	<b>Courant</b>	<b>Non-courant</b>	<b>Total</b>
Prêts au personnel	307 417	2 680 334	2 987 751
Avances au personnel	192 828	-	192 828
Dépôt et cautionnements	-	963 734	963 734
<b>Sous total</b>	<b>500 245</b>	<b>3 644 068</b>	<b>4 144 313</b>
Provisions	(49 521)	(267 523)	(317 044)
<b>Total</b>	<b>450 724</b>	<b>3 376 545</b>	<b>3 827 269</b>

#### **A.5. Stocks**

Les stocks s'élèvent au 30 juin 2021 à 101 484 372 DT contre 83 376 923 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Volkswagen	10 449 819	1 752 019
Volkswagen Utilitaires	1 532 907	650 103
Audi	14 184 025	1 143 777
Porsche	1 065 664	952 592
SEAT	18 837 074	16 545 995
SKODA	13 494 946	6 806 577

Stock véhicules neufs encours de dédouanement	25 766 590	40 489 601
Stock de pièces de rechange	17 517 585	17 555 528
Stock de pièces de rechange encours de dédouanement	2 047 191	435 751
Stock VO	1 023 490	882 500
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	12 150	12 860
<b>Sous-total</b>	<b>106 145 722</b>	<b>87 441 584</b>
Provision pour dépréciation stocks	(4 661 350)	(4 064 661)
<b>Total</b>	<b>101 484 372</b>	<b>83 376 923</b>

Les mouvements de la provision sur stocks se détaillaient comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Début de période</b>	<b>4 064 661</b>	<b>2 413 659</b>
Provision constituée au cours de la période	647 824	1 774 199
Reprise sur provision	(51 136)	(123 197)
<b>Fin de période</b>	<b>4 661 350</b>	<b>4 064 661</b>

#### **A.6. Créances clients**

Les Créances clients s'élèvent au 30 juin 2021 à 129 332 219 DT contre 95 705 268 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Effets à recevoir	78 663 887	64 506 092
Clients comptes courants	38 648 213	32 277 925
Clients travaux en cours	608 206	631 345
Clients douteux	1 222 277	1 229 493
Effets et chèques impayés	185 740	182 728
Clients effets remis à l'escompte	14 910 398	-
<b>Sous-total</b>	<b>134 238 721</b>	<b>98 827 583</b>
Provisions sur les clients	(4 906 502)	(3 122 315)
<b>Total</b>	<b>129 332 219</b>	<b>95 705 268</b>

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillaient comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Début de période</b>	<b>3 122 315</b>	<b>2 247 344</b>
Provision constituée au cours de la période	2 420 973	998 168
Reprise sur provision	(636 786)	(123 197)
<b>Fin de période</b>	<b>4 906 502</b>	<b>3 122 315</b>

#### **A7. Autres actifs courants**

Les autres actifs courants s'élèvent au 30 juin 2021 à 7 847 867 DT contre 6 261 460 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Fournisseurs, avances et acomptes	1 229 480	1 123 969
Reports d'impôts et taxes	3 318 334	660 990
Produits à recevoir	2 986 778	4 339 635
Débiteurs divers	46 889	18 294
Charges constatées d'avance	1 892 321	1 097 302
<b>Sous-total</b>	<b>9 473 800</b>	<b>7 240 190</b>
Provisions sur les autres actifs courants	(1 625 933)	(978 730)
<b>Total</b>	<b>7 847 869</b>	<b>6 261 460</b>

Les mouvements de la provision sur les autres actifs courants se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Début de période</b>	<b>978 730</b>	<b>300 171</b>
Provision constituée au cours de la période	647 203	832 896
Reprise sur provision	-	(154 337)
<b>Fin de période</b>	<b>1 625 933</b>	<b>978 730</b>

#### **A.8. Liquidités et équivalents de liquidités**

Les Liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2021 à 16 056 376 DT contre 36 654 124 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Banques créditrices	12 779 619	24 535 501
Effets à l'encaissement	3 023 835	11 828 473
Caisses	15 034	39 443
Régie d'avance et accreditifs	237 888	250 706
<b>Total</b>	<b>16 056 376</b>	<b>36 654 124</b>

**C –Capitaux propres :****C.1 Autres éléments du résultat global**

Le détail de la variation des autres éléments du résultat global de la période se présente comme suit :

<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>11 574 266</b>
Pertes actuarielles	(49 928)
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	(11 722 904)
Impôts différés sur les AERG	3 029 807
Reclassement des réserves aux AERG	(4 476 743)
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>(1 645 502)</b>
Pertes actuarielles	-3 362
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	-354 958
Impôts différés sur les AERG	178 762
<b>Solde au 30 juin 2021</b>	<b>-1 825 060</b>

\* y compris l'impact du changement du taux d'IS sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

**B –PASSIFS :****P.1 Emprunts et obligations locatives :**

- Les emprunts et les obligations locatives s'élèvent au 30 juin 2021 à 28 837 148 DT contre 27 539 281 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<b>30/06/2021</b>	<b>Courant</b>	<b>Non-courant</b>	<b>Total</b>
Emprunt Attijari Bank	5 312 633	2 801 468	8 114 101
Emprunts Amen Bank	795 273	4 678 282	5 473 555
Crédits leasing	322 595	16 499	339 094
Effets escomptés et non échus	14 910 398	-	14 910 398
<b>Total</b>	<b>21 340 899</b>	<b>7 496 249</b>	<b>28 837 148</b>

<b>31/12/2020</b>	<b>Courant</b>	<b>Non-courant</b>	<b>Total</b>
Emprunt Attijari Bank	5 128 453	5 506 619	10 635 072
Emprunts Amen Bank	758 265	5 086 087	5 844 352
Crédit de gestion Amen Bank	2 517 581	-	2 517 581
Billets à ordre	7 855 598	-	7 855 598
Crédits leasing	564 291	122 149	686 440
Autres	238	-	238
<b>Total</b>	<b>16 824 426</b>	<b>10 714 855</b>	<b>27 539 281</b>

- Les obligations découlant des contrats de location contractés par le Groupe ont totalisé 1 040 904 DT au 30 Juin 2021 contre un solde de 1 124 426 DT au 31 Décembre 2020.

	<b>31/12/2020</b>	<b>Remboursements</b>	<b>Reclassements</b>	<b>Nouveaux crédits</b>	<b>30/06/2021</b>
<b>Emprunt Attijari Bank</b>					
Non-courant	5 506 619	-	(2 705 151)	-	2 801 468
Courant	5 128 453	(2 520 971)	2 705 151	-	5 312 633
<b>Emprunt Amen Bank</b>					
Non-courant	5 086 087	-	(407 805)	-	4 678 282
Courant	3 275 846	(2 888 378)	407 805	-	795 273
<b>Billets à ordre</b>					
Courant	7 855 598	(7 855 598)	-	-	-
<b>Effets escomptés et non échus</b>					
Courant	-	-	-	14 910 398	14 910 398
<b>Obligations locatives</b>					
Non-courant	1 124 426	(83 522) (*)	-	-	1 040 904
<b>Leasing</b>					
Non-courant	122 149	-	(105 650)	-	16 499
Courant	564 291	(347 346)	105 650	-	322 595
<b>Total courant</b>	<b>16 824 188</b>	<b>(13 612 293)</b>	<b>3 218 606</b>	<b>14 910 398</b>	<b>21 340 899</b>
<b>Total Non-courant</b>	<b>11 839 281</b>	<b>(83 522)</b>	<b>(3 218 606)</b>	<b>-</b>	<b>8 537 153</b>

(\*) Il ne s'agit pas d'un remboursement effectivement mais du traitement de résorption préconisé par la norme IFRS 16.

Les emprunts par banque se détaillent comme suit :

<b>Banque</b>	<b>Termes</b>	<b>Montant principal</b>	<b>Taux d'intérêt*</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Emprunt Attijari Bank (Ennakl Automobiles)	5 ans	24 000 000	TMM +1,85%	8 114 101	10 635 072
Emprunt Amen Bank (Ennakl Automobiles)	7 ans	6 000 000	TMM +2%	5 344 387	5 680 675
Emprunt Amen Bank (STLV)	36 mois	215 800	TMM +2,75%	129 168	163 677
Crédit de Gestion Amen Bank (CAR Gros)	12 mois	3 500 000	TMM +1,5%	-	2 517 581
Billets à ordre Amen Bank (Ennakl Automobiles)	90 jours	7 855 598	TMM +1,5%	-	7 855 598
Crédits Leasing Tunisie Leasing et Factoring (STLV)	36 mois	2 126 626	9,03% - 11,58%	339 094	686 440
Effets escomptés et non échus	1 mois - 2 mois	14 910 398	8,76%	14 910 398	-
<b>Total</b>				<b>28 837 148</b>	<b>27 539 043</b>

\*Le TMM correspond au taux d'intérêt du marché monétaire tunisien. Il s'agit d'un taux variable fixé par la Banque centrale de Tunisie.

**P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite**

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 30 juin 2021 à 810 601 DT contre 760 024 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Début de l'exercice</b>	<b>760 023</b>	<b>631 766</b>
Coût des services rendus	37 269	56 749
Charge financière	36 983	59 672
Gain/perte actuarielle (OCI)	3 362	49 928
Remboursements	(27 036)	(38 092)
<b>Fin de l'exercice</b>	<b>810 601</b>	<b>760 023</b>

**P.3. Provisions pour risques et charges**

Les provisions s'élèvent au 30 juin 2021 à 12 977 864 DT contre 12 939 454 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Provisions pour risques et charges	12 977 864	12 939 454
<b>Total</b>	<b>12 977 864</b>	<b>12 939 454</b>

**P.4. Actifs et passifs d'impôts différés**

Les actifs d'impôts différés et les passifs des impôts différés du Groupe s'élèvent au 30 juin 2021 à 6 980 069 DT et 2 042 732 DT respectivement.

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés au 30 juin 2021 se présente comme suit :

<b>Différences temporelles attribuables aux :</b>	<b>Ennakl</b>	<b>CARGROS</b>	<b>AF CAR</b>	<b>STLV</b>	<b>Total</b>
Provision pour départ à la retraite	286 651	9 326	-	-	<b>295 977</b>
Provision pour litiges	788 922	-	-	-	<b>788 922</b>
Moins-value sur titres	3 969 210	-	-	-	<b>3 969 210</b>
Pertes de change latentes	279 324	50 394	-	-	<b>329 718</b>
Instruments de couverture	1 479 397	76 993	-	-	<b>1 556 390</b>
Contrats de location	18 258	-	-	21 595	<b>39 853</b>
<b>Total des actifs d'impôts différés</b>	<b>6 821 762</b>	<b>136 713</b>	-	<b>21 595</b>	<b>6 980 070</b>
Gains de change latents	(897 262)	-	-	-	<b>(897 262)</b>
Marge sur stocks finaux ICO	(90 181)	-	-	-	<b>(90 181)</b>
Amortissements différés	(1 055 290)	-	-	-	<b>(1 055 290)</b>
<b>Total des passifs d'impôts différés</b>	<b>(2 042 733)</b>	-	-	-	<b>(2 042 733)</b>
<b>Solde net</b>	<b>4 779 029</b>	<b>136 713</b>	-	<b>21 595</b>	<b>4 937 337</b>

Le tableau des mouvements des actifs et passifs d'impôt différé de la période se présente comme suit :

<b>Mouvements 2020</b>	<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>En résultat de la période</b>	<b>En résultat global via les AERG</b>	<b>Solde au 31 décembre 2021</b>
Provision pour départ à la retraite	<b>275 869</b>	16 558	3 550	<b>295 977</b>
Provision pour litiges	<b>729 678</b>	59 244	-	<b>788 922</b>
Moins-value sur titres	<b>3 793 998</b>	-	175 212	<b>3 969 210</b>
Pertes de change latentes	<b>616 524</b>	(286 806)	-	<b>329 718</b>
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	<b>126 121</b>	(126 121)	-	-
Marge sur stocks finaux ICO	<b>156 998</b>	(247 179)	-	<b>(90 181)</b>
Gains de change latents	<b>(888 355)</b>	(8 907)	-	<b>(897 262)</b>
Produits à recevoir	<b>(29 309)</b>	29 309	-	-
Instruments de couverture	<b>506 150</b>	1 050 240	-	<b>1 556 390</b>
Amortissements différés	<b>(958 856)</b>	(96 434)	-	<b>(1 055 290)</b>
Contrats de location	<b>29 953</b>	9 900	-	<b>39 853</b>
<b>Total</b>	<b>4 358 771</b>	<b>399 804</b>	<b>178 762</b>	<b>4 937 337</b>

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective se présente comme suit :

<b>En Dinars Tunisien</b>	<b>2021</b>
<b>Résultat avant impôt provenant des activités poursuivies</b>	<b>26 308 246</b>
Taux d'impôt	37%
<b>Impôt sur les sociétés (théorique)</b>	<b>9 734 051</b>
Effet des :	
Provisions non déductibles	672 043
Produits non imposables (dividendes)	(3 655 240)
Minimum d'impôt	231 052
Autres produits non imposables	
Autres charges non déductibles	2 797 633
Filiales imposées à des taux différents	(502 452)
<b>Charge d'impôt de l'exercice au titre des activités poursuivies</b>	<b>9 277 087</b>

La variation du passif d'impôt courant au 30 juin 2021 se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
<b>Passif d'impôt courant au 31 décembre 2020</b>	<b>3 958 676</b>
Charge d'impôt exigible de 2021	9 277 087
Paiement d'impôts en 2021	(7 701 458)
<b>Passif d'impôt courant au 30 juin 2021</b>	<b>5 534 305</b>

### **P.5. Dettes fournisseurs**

Les Dettes fournisseurs s'élèvent au 30 juin 2021 174 999 534 DT contre 148 235 679 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Fournisseurs étrangers	167 185 397	102 109 226
Fournisseurs locaux	4 977 178	4 362 020
Fournisseurs, factures non parvenues	2 152 795	41 030 956
Fournisseurs d'immobilisations	240 322	230 709
Fournisseurs, retenues de garantie	346 068	478 299
Fournisseurs, effets à payer	97 774	24 469
<b>Total</b>	<b>174 999 534</b>	<b>148 235 679</b>

Les dettes fournisseurs sont généralement payées dans un délai qui ne dépasse pas 90 jours suivant leur constatation.

La valeur comptable des dettes commerciales et autres dettes est considérée comme étant égale à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

### **P.6. Autres passifs courants**

Les Autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2021 à 6 134 570 DT contre 7 030 121 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Charges à payer	3 500 524	3 210 525
CNSS	1 244 222	1 760 424
Provisions pour congés payés	733 351	600 884
Etat, impôts et taxes à payer	854	928 640
Créditeurs divers	35 046	40 353
Assurance groupe	328 780	243 338
Produits constatés d'avance	88 847	91 229
Débours sur douanes	198 946	145 661
Avances reçues des clients	-	5 067
Dépôts et cautionnement	4 000	4 000
<b>Total</b>	<b>6 134 570</b>	<b>7 030 121</b>

### **P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net**

Les Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 30 juin 2021 à 4 206 463 DT contre 1 367 973 DT au 31 décembre 2020 et représentent des instruments de couverture passifs.

## C – L'ETAT DE RESULTAT :

### R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les Produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 30 juin 2021 à 298 564 938 DT contre 158 739 296 DT au 30 juin 2020 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>30/06/2020</b>
Ventes de véhicules neufs	260 545 650	130 824 707
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	31 429 873	24 671 618
Ventes de travaux atelier	2 352 267	1 700 053
Ventes de véhicules utilisés	3 986 563	1 407 532
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	156 955	55 238
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	67 225	59 438
Ventes de carburants	8 738	155
Locations de véhicules	17 667	20 555
<b>Total</b>	<b>298 564 938</b>	<b>158 739 296</b>

### R.2. Coûts des ventes

Les Coûts des ventes s'élèvent au 30 juin 2021 à 246 786 309 DT contre 129 886 523 DT au 30 juin 2020 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>30/06/2020</b>
Achats de véhicules neufs	151 339 667	83 483 527
Droits de Douanes	62 825 687	23 994 582
Achats de pièces de rechanges	21 119 674	13 751 724
Fret maritime	4 564 713	3 086 371
Charges de personnel.	1 019 509	3 328 471
Frais de magasinage	347 197	174 145
Frais de gardiennage	244 261	107 676
Achats des accessoires	227 281	167 292
Dotations aux provisions sur stocks VN	657 440	383 661
Reprise de provisions sur stocks VN	(51 136)	(164 525)
Assurance maritime	324 943	162 101
Travaux extérieurs	66 478	72 320
Frais de transit	88 950	86 324
Achats de véhicules utilisés	3 892 817	1 157 770
Achats pour les ateliers	118 828	95 084
<b>Total</b>	<b>246 786 309</b>	<b>129 886 523</b>

### R.3. Frais de commercialisation et de distribution

Les Frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 30 juin 2021 à 8 899 566 DT contre 4 281 272 DT au 30 juin 2020 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>30/06/2020</b>
Autres frais sur ventes	1 096 589	388 969
Frais de déplacements	208 338	345 175
Charge de personnel	5 958 472	2 797 203
Publicité et insertions	1 141 870	291 033
Consommables	191 498	83 843
Location diverses	58 787	118 360
Cadeaux, réceptions et restaurations	46 012	74 506
Honoraires	130 503	135 932
Redevances et royalties	67 497	46 251
<b>Total</b>	<b>8 899 566</b>	<b>4 281 272</b>

### R.4. Charges administratives

Les Charges administratives s'élèvent au 30 juin 2021 à 15 956 037 DT contre 13 054 044 DT au 30 juin 2020 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>30/06/2020</b>
Charge de personnel	4 975 447	5 143 520
Dotations aux amortissements	2 878 955	3 147 331
Impôts et taxes	1 042 080	688 053
Honoraires	647 047	386 779
Energie	323 982	330 079
Frais bancaire	1 020 455	567 838
Entretien et réparation	534 955	599 577
Assurance	418 112	355 954
Gardiennage	331 787	261 878
Dotations aux provisions pour risques et charges	463 107	432 419
Dotations aux provisions sur créances	2 291 061	212 504
Reprises de provisions pour risques et charges	(434 851)	(147 571)
Abonnement	933 677	488 473
Fournitures de bureaux	87 201	95 127
Frais de formation	112 767	69 922
Vêtements de travail	33 480	103 921
Dons et subventions	36 800	127 000
Frais de télécommunications	224 406	152 634
Autres frais administratifs	35 570	38 606
<b>Total</b>	<b>15 956 037</b>	<b>13 054 044</b>

## R.5. Autres produits

Les Autres produits s'élèvent au 30 juin 2021 à 409 830 DT contre 922 731 DT au 30 juin 2020 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>30/06/2020</b>
Produits non récurrents	97 256	184 025
Profits sur cessions d'immobilisations	91 517	276 775
Location	36 000	97 868
Ristournes TFP	62 791	230 644
Remboursements d'assurance	37 183	79 588
Autres services	85 083	53 831
<b>Total</b>	<b>409 830</b>	<b>922 731</b>

## R.6. Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 30 juin 2021 à 2 066 005 DT contre 589 837 DT au 30 juin 2020 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>30/06/2020</b>
Pertes sur cessions d'immobilisations	58 023	121 358
Pénalités de retard	74 115	23 670
Autres pertes	1 931 911	23 675
Pertes sur créances irrécouvrables	1 956	421 134
<b>Total</b>	<b>2 066 005</b>	<b>589 837</b>

## R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 30 juin 2021 à 5 086 494 DT contre 855 370 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>30/06/2020</b>
Dividendes reçus	4 717 408	606 530
Intérêts créditeurs	168 555	122 629
Intérêts sur prêts au personnel	89 373	100 562
Produits nets sur placements	111 158	25 649
<b>Total</b>	<b>5 086 494</b>	<b>855 370</b>

## R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 30 juin 2021 à 4 045 099 DT contre 2 836 785 DT au 30 juin 2020 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>30/06/2020</b>
Intérêts sur comptes courants	95 016	359 055
Intérêts sur escomptes d'effets	127 212	478 878
Intérêts sur emprunts	917 485	1 462 868
Charges financières	29 913	-
Moins-value sur les instruments financiers	-	500 608
Pertes sur instruments de couverture	2 838 490	(24 296)
Charge financière - IDR	36 983	59 672
<b>Total</b>	<b>4 045 099</b>	<b>2 836 785</b>

## Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>30/06/2020</b>
Achats consommés	243 651 777	121 359 088
Salaires, traitements et avantages du personnel	11 735 105	11 161 815
Autres charges d'exploitation	4 879 844	3 971 064
Dotations aux amortissements et aux provisions	6 794 906	4 299 112
Impôts, taxes et versements assimilés	1 042 080	5 789 679
Honoraires	736 531	487 706
<b>Total</b>	<b>268 840 243</b>	<b>147 068 464</b>

## **D – INFORMATIONS SUR LES LITIGES ET LES AFFAIRES EN COURS DU GROUPE :**

- La société TPA « Tout Pour Auto » a introduit une requête d'arbitrage à l'encontre de la société **Ennaki Automobiles** en vue de revendiquer des indemnités au titre de la rupture du contrat de sous-concession conclu entre les deux parties. Cette procédure arbitrale fait suite à un litige précédent qui a été soldé par les tribunaux compétents en faveur de la société **Ennaki Automobiles** et de sa filiale **Car Gros**. En outre, la société **Ennaki Automobiles** a introduit une requête reconventionnelle pour la condamnation de TPA à verser des dommages et intérêts au titre des préjudices matériel et moral.

En 2021, le tribunal arbitral chargé de statuer sur le litige opposant **Ennaki Automobiles** et sa filiale **CAR Gros** a rendu son jugement définitif condamnant :

La société **Ennaki Automobiles** à payer la somme de 107 337 DT (majorée des intérêts légaux) ; et

Les sociétés **Ennaki Automobiles** et **CAR Gros** solidairement à payer la somme de 1 744 162 DT (majorée des intérêts légaux).

Etant donné que la filiale **CAR Gros** détenait une créance de **913 256 DT** (en principal et intérêts) sur la société TPA, le tribunal arbitral a ordonné la compensation entre cette dernière et les sommes auxquelles ont été condamnées les sociétés **Ennaki Automobiles** et **CAR Gros**.

- La société **Ennaki Automobiles** a reçu en date du 23 avril 2019, une notification pour un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. En date du 20 décembre 2019, la société a reçu une notification des résultats de la vérification fiscale faisant ressortir un redressement total de 9 316 KDT en principal et pénalités et un ajustement du report d'impôt sur les sociétés de 229 KDT le ramenant à 906 KDT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société rejetant la quasi-totalité des chefs de redressement. Courant 2020, après réception de la réponse de l'administration fiscale, la société **Ennaki Automobiles** a adressé une deuxième réponse afin de contester encore une fois les chefs de redressement soulevés.

Elle a adressé dans un second temps à l'administration fiscale une demande de conciliation dans le but de solutionner ce contrôle fiscal à l'amiable.

En 2021, un accord partiel a été négocié et un projet d'acquiescement a été transmis par la société à l'administration fiscale.

A la date d'arrêté des états financiers intermédiaires consolidés, d'une part l'accord partiel négocié n'a pas été signé et d'autre part celui-ci ne couvre pas la totalité des chefs de redressement. Les procédures sont toujours en cours et le sort final de ce contrôle ne peut être estimé de façon précise.

Face à cette situation, la société, après analyse assez prudente de la probabilité de risque de chaque chef de redressement, a décidé de maintenir la provision correspondante constituée au 31 décembre 2020.

## **E – INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES FINANCIERES ET ECONOMIQUES DE LA PANDEMIE MONDIALE DU COVID-19 :**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020 et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, dont principalement le confinement sanitaire et l'instauration d'un couvre-feu, induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes quant aux impacts futurs. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises.

De son côté, le groupe **Ennaki Automobiles** a continué à adopter en 2021 les mesures de protection nécessaires pour face à cette pandémie et pour protéger son personnel, notamment celles recommandées par le ministère de la santé. Ses activités ont été affectées à partir du mois de mars 2020 mais une reprise a été constatée à partir du mois de mai 2020 en se poursuivant jusqu'en 2021 grâce à un plan de relance efficace qui a permis au groupe de réduire les impacts négatifs de la pandémie sur ses différents business.

Cette pandémie sévit toujours en 2021, Toutefois, aucun fait n'a été identifié par la direction du groupe entraînant des changements significatifs dans les hypothèses et les jugements retenus pour l'établissement des états financiers intermédiaires consolidés arrêtés au 30 juin 2021.

A la date de publication des états financiers intermédiaires consolidés, la direction du groupe ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer les impacts éventuels futurs mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation.

Ces états financiers intermédiaires consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration le **27 août 2021** sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

## **F – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES DU GROUPE :**

Les opérations réalisées avec les parties liées du groupe Ennakl Automobiles durant le premier semestre 2021 se présentent comme suit :

### **❖ Société Ennakl Automobiles :**

#### **• Fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR et rémunérations :**

Au 30/06/2021, les fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR sont d'un montant de 6 000 000 DT. Les fonds gérés étaient à l'ordre de 11 000 000 DT au 31/12/2020.

Un remboursement à hauteur de 5 000 000 dinars a été effectué courant le premier semestre de 2021, ainsi que la plus-value correspondante s'élevant à 101 673 DT.

La société Ennakl Automobiles a inscrit en produits à recevoir au 31/12/2020 un montant de 970 000 DT au titre de la plus-value relative à la souscription de 2015 auprès de l'Amen SICAR qui a été encaissée en 2021.

La société Ennakl Automobiles a inscrit en charges à payer au 30/06/2021 le montant de 30 000 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1% au profit de l'Amen SICAR.

La société Ennakl Automobiles a inscrit aux produits à recevoir au 30/06/2021 titre des revenus des fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR un montant de 6 764 DT ramenant le solde en date de clôture à 17 424 DT.

#### **• Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances :**

La société Ennakl Automobiles a encourus auprès de l'Assurances COMAR, au 30/06/2021 des frais d'assurance s'élevant à 1 271 754 DT.

#### **• Participation aux frais de siège de la société PGI Holding :**

La société Ennakl automobiles a comptabilisé en charges à payer pour le compte de la PGI Holding un montant de 80 000 DT HT au titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

#### **• Souscription de billets à ordre avec Amen Bank :**

Au cours de l'exercice 2020, Ennakl Automobiles a souscrit et encaissé des billets à ordre au bénéfice de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Au 31 décembre 2020, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 7 855 598 DT.

Ces billets à ordre ont été remboursés intégralement au cours du premier trimestre 2021.

- **Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank:**

La société Ennakl Automobiles a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26 529 604 DT dont 24 000 000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au premier semestre de 2021 à hauteur de 2 520 971 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 565 623 DT.

- **Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) au 30/06/2021 :**

La société Ennakl Automobiles a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestations de services après-vente lors de l'année 2021 ce qui suit (En TTC) :

- « Assurance Comar » : 473 685 DT
- « El Mazraa » : 317 641 DT
- « PGH » : 464 091 DT
- « PARENIN » : 47 111 DT
- « CAFES BEN YEDDER » : 539 194 DT
- « CAFES BONDIN » : 83 666 DT
- « AMEN SANTE » : 1 525 DT
- « AMEN BANK » : 791 974 DT

- **Opérations de vente par leasing réalisées en 2021 financées par la société TLF :**

La société Tunisie Leasing a financé des opérations de ventes réalisées par la société Ennakl Automobiles durant le premier semestre 2021 pour un montant total de 30 975 915 DT TTC.

- **Opérations de vente par leasing réalisées en 2021 financées par la société ATL :**

La société « ATL » a financé des opérations de ventes réalisées par la société Ennakl Automobiles durant le premier semestre 2021 pour un montant total de 19 346 658 DT TTC.

• **Prêt à moyen terme auprès de l'Amen Bank :**

Le 28 février 2020, la société **Ennaki Automobiles** a contracté un prêt à moyen terme auprès de l'**Amen Bank** pour un montant de 6 000 000 DT aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt annuel : TMM+2%
- Commission d'étude et montage 0,3%
- Durée : 7 ans, soit 84 mois

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au premier semestre 2021 à hauteur de 336 288 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 236 162 DT.

• **Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :**

Le 15 mai 2020, Ennaki Automobiles a signé un contrat de prêt avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 130 200 000 DT détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 18 000 000 DT (à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%),
- Découvert en compte pour un montant de 15 000 000 DT (à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%),
- Financement de droit de douanes pour un montant de 9 000 000 DT (à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%),
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT, (L'encours au 30 juin 2021 s'élève à 831 000 DT)
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT,
- Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT, (L'encours au 30 juin 2021 s'élève à 8 408 314 DT)
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT, (L'encours au 30 juin 2021 s'élève à 581 880 DT)
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT, (assortis d'une commission d'engagement de 0,15% par mois) (L'encours au 30 juin 2021 s'élève à 923 756 DT)
- Crédits documentaires pour un montant de 73 600 000 DT (assortis d'une commission d'engagement de 0,09% par mois). (L'encours au 30 juin 2021 s'élève à 23 000 000 EUR).

• **Rémunérations servies aux dirigeants Ennakl Automobiles :**

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société mère au 30/06/2021 peuvent être synthétisées comme suit :

Nature de la rémunération brute	M. Ibrahim DEBBACHE		M. Abdellatif HAMAM		M. Ahmed Maher JAIET		M. Mohamed Habib LASREM		M. Laâroussi BEN YEDDER	
	Directeur Général		Président		Directeur Général Adjoint		Directeur Général Adjoint		Secrétaire Général	
	Charges <sup>1</sup>	Passifs	Charges <sup>2</sup>	Passifs	Charges <sup>1</sup>	Passifs	Charges <sup>1</sup>	Passifs	Charges <sup>1</sup>	Passifs
Rémunération brute	180 616	-	100 000	-	108 949	-	130 616	-	90 616	-

<sup>1</sup> Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature (voitures de fonction et quotas d'essence)

<sup>2</sup> Rémunération servie en 2021 conformément à la décision du Comité de Rémunération du 16 juillet 2020 d'attribuer à M. Abdellatif HAMAM en sa qualité de Président du Conseil une rémunération brute annuelle de 200 000 DT, une voiture de fonction, un quota carburant et des frais de portable.

• **Rémunérations des représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit :**

La société Ennakl automobiles a inscrit en 2021 en charges à payer la rémunération revenant aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non administrateurs) pour un montant de 10 000 DT.

• **Rémunérations servies aux administrateurs :**

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2021. Au titre du premier semestre 2021, la charge s'élève à 24 000 DT et est non encore réglée au 30/06/2021

❖ **Société Car Gros :**

• **Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances :**

La société Car Gros a encourus auprès de l'Assurances COMAR au 30/06/2021 des frais d'assurance s'élevant à 135 927 DT.

• **Prêt à court terme auprès de l'Amen Bank :**

La société Car Gros a contracté auprès de « l'Amen Bank » en 2020, un crédit d'exploitation à court terme aux modalités suivantes :

- Date : 15/05/20
- Principal : 3 500 000 dinars
- Mode de paiement : Mensuel
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : 8,3 %.

Au 30/06/2021, ce crédit est totalement remboursé en principal, les intérêts relatifs à cet emprunt s'élèvent à 40 726 DT.

❖ **Société STLV :**

• **Prêt à moyen terme auprès de l'Amen Bank :**

En 2019, la société « STLV » a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 25/09/2019
- Principal : 1 500 000 dinars
- Mode de paiement : Mensuel
- Durée : 3 ans
- Taux d'intérêt : TMM+2,75%

Une tranche de 215 800 DT a été débloquée sur cet emprunt en 2020. Les charges financières encourues en 2021 relatives à cette tranche de l'emprunt ont totalisé 6 761 DT.

Les remboursements relatifs à cette tranche de l'emprunt réalisés en 2021 ont totalisé 34 509 DT.

• **Emprunts leasing auprès de Tunisie Leasing et Factoring :**

La société « STLV » a conclu cinq contrats de leasing relatifs à l'acquisition de matériels de transport au cours des exercices antérieurs se détaillant comme suit :

- Un contrat pour un montant de 284 295 avec un taux effectif global de 12.26%.
- Un contrat pour un montant de 914 807 avec un taux effectif global de 12.42 %.
- Un contrat pour un montant de 412 710 avec un taux effectif global de 11,18% ;
- Un contrat pour un montant de 194 250 avec un taux effectif global de 11,58% ;
- Un contrat pour un montant de 558 498 avec un taux effectif global de 9,03 %.

Les charges financières relatives à ces contrats ont totalisé un montant de 32 782 DT au 30/06/2021.

• **Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances :**

En 2020, la société « STLV » a encouru auprès des Assurances COMAR des frais d'assurances s'élevant à 204 724 DT.

• **Rémunérations servies aux dirigeants de la STLV :**

Nature de la rémunération brute	AHMEDAZIZ BEN HAJ ROMDHANE Directeur Général ADJOINT	
	Charges <sup>1</sup>	Passifs
Salaire et primes	79 232	-

<sup>1</sup> Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature (voitures de fonction et quotas d'essence)

## G – ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30/06/2021 :

### 1) Engagements en Euros au titre des lettres de crédit :

Société	Banque	Lettre de crédit
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	23 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	ATTIJARI BANK	18 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	BIAT	9 000 000 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	3 700 399 EUR
Car Gros	AMEN BANK	100 000 EUR

### 2) Engagement en Dinar Tunisien :

#### BIAT

Société	Nature	Montant au 30/06/2021
Ennakl Automobiles	Caution provisoire	43 145 DT
Ennakl Automobiles	Caution définitive	380 131 DT
Ennakl Automobiles	Caution de retenue de garantie	567 991 DT
Ennakl Automobiles	Caution pour admission temporaire	1 454 600 DT
Ennakl Automobiles	Caution de douanes	1 000 000 DT
Ennakl Automobiles	Autres cautions bancaires	26 760 DT
<b>Total</b>		<b>3 472 627 DT</b>

#### AMEN BANK

Société	Nature	Montant au 30/06/2021
Ennakl Automobiles	Caution provisoire	-
Ennakl Automobiles	Caution définitive	831 000 DT
Ennakl Automobiles	Caution de retenue de garantie	581 880 DT
Ennakl Automobiles	Caution pour admission temporaire	923 756 DT
Ennakl Automobiles	Obligations cautionnées	8 408 314 DT
STLV	Cautions bancaires	267 523 DT
<b>Total</b>		<b>11 015 473 DT</b>

#### UBCI

Société	Nature	Montant au 30/06/2021
Ennakl Automobiles	Caution provisoire	1 500 DT
Ennakl Automobiles	Caution définitive	3 900 DT
<b>Total</b>		<b>5 400 DT</b>

#### ZITOUNA

Société	Nature	Montant au 30/06/2021
Ennakl Automobiles	Caution définitive	29 208 DT
Ennakl Automobiles	Caution de retenue de garantie	29 260 DT
Car Gros	Caution définitive	35 000 DT
<b>Total</b>		<b>93 468 DT</b>

### 3) Chèque de garantie

La société « STLV » a remis en 2020, un chèque de garantie d'un montant de 3 000 DT au profit du bailleur de son agence de Sfax.

4) Effets remis à l'escompte non échus :

Les effets escomptés non échus au 30 juin 2020 s'élèvent à 14 910 398 DT.

5) Nantissement :

En garantie du remboursement de l'emprunt contracté auprès de la banque Attijari, la société **Ennaki Automobiles** a consenti un nantissement sur 1 200 000 actions Amen Bank, il est à signaler que le résiduel des actions nanties en faveur de la banque doit toujours couvrir 125% du montant de l'encours de l'emprunt, soit 10 142 626 DT au 30 juin 2021.

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS**  
**INTERMEDIAIRES CONSOLIDES ARRETES AU 30 JUIN 2021 ETABLIS**  
**CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS**

Tunis, le 14 septembre 2021,

Messieurs les Actionnaires du groupe  
**Ennaki Automobiles**  
Z.I Ariana – Aéroport BP 129 – 1080 Tunis

Messieurs,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué un examen limité des états financiers consolidés intermédiaires, ci-joints, de la société «ENNAKL automobiles SA» et de ses filiales (« le groupe »), arrêtés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'union Européenne, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 30 juin 2021, l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidé pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés intermédiaires font apparaître, au 30 juin 2021, un total bilan consolidé de **395 027 175 TND** et des capitaux propres consolidés – part du groupe de **160 484 089 TND** y compris le résultat consolidé – part du groupe s'élevant à **17 031 093 TND**.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés intermédiaires conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires consolidés sur la base de notre examen limité.

**Etendue de l'examen limité**

Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires consolidés.

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

## **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires consolidés ci-joints du **Groupe Ennakl Automobiles** arrêtés au 30 juin 2021, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période de 6 mois close à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

## **Paragraphe d'observation**

Nous attirons votre attention sur les situations décrites au niveau des notes D et E aux états financiers se rapportant, respectivement, aux affaires et litiges en cours et aux conséquences financières et économiques de l'épidémie du COVID-19.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## **Les commissaires aux comptes**

**Les commissaires aux comptes  
associés - M.T.B.F.**

**Mohamed Lassaad BORJI  
Partner**

**Expert-Partners**

**Salah MEZIOU  
Managing Partner**